

Paysage, tous acteurs



Le plan local de gestion de l'espace

- Des collectivités locales mobilisées
- Un mode d'emploi à la portée de tous



Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy
Duingt, Entrevernes, La Chapelle-Saint-Maurice, Leschaux, Saint-Eustache, Saint-Jorioz, Sevrier

Communauté de Communes du Pays de Faverges
Chevaline, Cons-Sainte-Colombe, Doussard, Faverges, Giez, Lathuile, Marlens, Montmin, Saint-Férréol, Seythenex



Éditorial



Depuis cinq ans, les deux Communautés de Communes du Pays de Faverges et de la Rive Gauche du Lac d'Annecy mènent ensemble une opération de revalorisation de terrains agricoles abandonnés ou sous exploités.

Le Plan Local de Gestion de l'Espace (PLGE) a été mis en œuvre dans un contexte de déclin de l'entretien de l'espace rural et de pression foncière liée à l'urbanisation. Ce qui pouvait relever hier d'une gageure s'avère aujourd'hui une action efficace avec des résultats visibles et plébiscités, participant à la qualité paysagère de l'ensemble du bassin annécien.

Cette réussite s'appuie sur la mobilisation des élus de nos deux territoires qui ont sollicité la participation active des propriétaires de terrains et des agriculteurs. Par leur action et leur prise de responsabilité, ils ont contribué ensemble à la réalisation d'un projet d'intérêt général. Nous tenons ici à les remercier de leur engagement.

Ce guide que nous vous proposons comporte deux parties :

- un bilan afin de vous présenter les résultats de cinq années de travaux pour améliorer la qualité des paysages de nos deux territoires.
- une boîte à idées offrant à chacun des solutions simples et concrètes pour participer à ce projet et être, aussi, acteur du paysage.

André CORBOZ, Président
Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy

Jean-Claude DERONZIER, Président
Communauté de Communes du Pays de Faverges







Un partenariat où chacun a sa place









COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Proposent et coordonnent les travaux,
mobilisent les financements
vérifient l'entretien

Proposent et coordonnent les travaux,
mobilisent les financements
vérifient l'entretien

UN PROJET DE TERRITOIRE

Débrousaillage
Réhabilitation des accès
Réhabilitation des points d'eau

AMELIORATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION

ENTRETIEN, VALORISATION DU PATRIMOINE

Co-financent les travaux
et entretiennent les parcelles

Autorisent les travaux sur leur terrain

EXPLOITANTS GESTIONNAIRES

Confient la gestion de leurs terrains
veillent à l'entretien de leur patrimoine

Exploitent et entretiennent les terrains

PROPRIÉTAIRES

Gérer l'espace - Pourquoi ?



Les paysages de coteaux

La beauté et l'attrait du Lac d'Annecy sont indissociables des coteaux qui le bordent. Ce sont des espaces vivants et diversifiés qui offrent :

- des panoramas et des perspectives sur les montagnes,
- des “ambiances” liées à l'eau qui dévale les pentes,
- une proximité et une accessibilité grâce à un réseau de sentiers et de chemins.

L'évolution rapide de ces espaces est très visible : en quelques décennies, les paysages naturels se sont refermés et les constructions se sont multipliées.

L'agriculture a changé ▪ ▪ ▪

- la diminution du nombre d'agriculteurs, l'augmentation des rendements, ont conduit au fil des ans à une moins grande occupation de certains espaces ruraux,
- les pentes les plus fortes, les coteaux ont été les premiers abandonnés,
- l'urbanisation a gagné de nombreux espaces de plaine, mais aussi des coteaux.

▪ ▪ ▪ les espaces se sont fermés ▪ ▪ ▪

- diversité biologique et naturelle réduite à cause de la disparition de certains milieux remarquables,
- banalisation des paysages avec la prédominance de la forêt,
- diminution de la qualité de vie et de l'aspect agréable des paysages ruraux montagnards,
- risques naturels accrus (rivières et ruisseaux, glissements de terrain...),
- disparition des chemins ruraux et du petit patrimoine rural (murets, oratoires, terrasses...) qui façonnent le paysage.

▪ ▪ ▪ ce qui conduit à une perte d'identité des territoires de montagne.

Sans intervention humaine, la couverture “naturelle” des coteaux de moyenne montagne, c'est la forêt.

Depuis des siècles, l'homme a travaillé les terrains pour les rendre habitables, cultivables et pour y vivre.

Sans avoir une vision passéiste et nostalgique, les générations actuelles doivent se préoccuper des équilibres entre :

- la préservation d'un patrimoine,
- le maintien d'une économie agricole,
- l'esthétique paysagère et son impact sur le bien-être des populations et sur l'attractivité touristique,
- les moyens financiers à y consacrer.



retrouver plus de diversité paysagère, naturaliste, d'ambiances rurales.



Une réponse adaptée : le Plan Local de Gestion de l'Espace



Les élus des *Communautés de Communes* ont pris conscience des enjeux pour l'avenir des territoires. Une volonté politique forte, au service de l'intérêt public, a conduit à la mise en œuvre du Plan Local de Gestion de l'Espace (PLGE).

Un partenariat entre les collectivités locales, le Parc Naturel Régional des Bauges et la Société d'Intérêt Collectif Agricole du Pays de Laudon et de Faverges (SICA) a permis de mettre en évidence les zones de progression de la friche et de la forêt.

Le PLGE aborde tous les aspects de la gestion spatiale du territoire :

- les espaces agricoles et forestiers,
- les points noirs paysagers,
- l'architecture et le petit patrimoine rural,
- la protection et la gestion des milieux naturels remarquables.

Un programme d'actions :

- la remise en état de parcelles agricoles embroussaillées,
- la création ou la remise en état de chemins d'accès,
- la recherche de sources, de points d'eau et l'installation d'abreuvoirs,
- la re-création de points de vue et de panoramas.


après

bilan

246 hectares entretenus ou remis en état dont 152 hectares débroussaillés et 94 hectares valorisés grâce à l'amélioration des chemins d'accès et des points d'eau.

600 000 € HT de travaux réalisés :
- **170 champs débroussaillés,**
- **800 propriétaires de terrains impliqués,**
- **60 agriculteurs ayant participé** parmi lesquels on retrouve :
  - des doubles actifs
  - des chevriers
  - des éleveurs laitiers
  - des éleveurs de génisses
  - des moutonniers
  - des éleveurs de chevaux de traits.

Cette diversité des exploitations montre bien une préoccupation partagée par l'ensemble des agriculteurs.

Des espaces Agricoles ouverts



Un intérêt partagé ■ ■ ■

par les agriculteurs et leur exploitation

- rouvrir des champs gagnés par la friche,
- récupérer des surfaces pâturables de qualité,
- assurer la pérennité de leur outil de travail dans un contexte foncier tendu,
- aménager les accès aux champs pour les animaux.

bilan

- 152 hectares débroussaillés
- 90 champs améliorés
- 44 agriculteurs ayant participé
- 600 propriétaires impliqués

par les habitants

- donner de l'espace autour des habitations qui sont entourées par la broussaille et la friche, c'est retrouver de la respiration autour des maisons, c'est aussi dans certains cas diminuer le risque d'incendie,
- vivre dans un environnement paysager de meilleure qualité,
- passer d'une ambiance de friche et de broussailles à des espaces de pâture qui laissent les panoramas lointains visibles,
- bénéficier de la réouverture de points de vues sur les montagnes et les vallées, le long des chemins de promenade et de randonnée.

Les agriculteurs ont pris l'engagement, sur le long terme, d'entretenir ces parcelles améliorées.
Cet engagement sera suivi et contrôlé par les deux Communautés de Communes.



avant



après

Des chemins ruraux à nouveau accessibles



Un outil de travail pour les agriculteurs

- conduire les animaux quand le siège de l'exploitation est éloigné,
- leur amener de l'eau avec des citernes,
- venir faucher et rentrer la récolte,
- assurer le maintien des espaces ouverts grâce à la force de tonte des animaux,
- assurer l'entretien courant (réparer les clôtures...) et la surveillance des troupeaux.

Des liaisons douces pour les habitants

- les chemins ruraux sont un patrimoine communal à préserver et à maintenir ouvert,
- ils relient souvent les villages et les hameaux entre eux,
- ce sont des lieux de promenades faciles et agréables à parcourir en famille,
- ils font partie intégrante d'une offre de loisir et d'un cadre de vie particulièrement appréciés.

bilan

- 32 chemins ruraux réhabilités pour 12 kilomètres linéaires
- 60 champs dont l'accès a été amélioré représentant une surface valorisée de 64 hectares
- 150 propriétaires riverains des chemins impliqués



après



avant

Des points d'eau retrouvés



Pour l'agriculture, une ressource indispensable

Un pâturage sans eau n'est pas utilisable car les animaux ont besoin de boire.
Même en présence d'un cours d'eau, il est préférable d'aménager un vrai point d'eau avec abreuvoir plutôt que laisser les bêtes aller dans le lit de la rivière : risques de pollution, d'érosion des berges.

Une vache boit en moyenne 50 litres d'eau par jour, une chèvre en boit 5 litres.

Un troupeau de 25 génisses dans un parc consomme chaque jour 1 250 litres d'eau.

bilan

- 15 points d'eau réaménagés
- 20 champs concernés pour une surface valorisée de 30 hectares
- 50 propriétaires impliqués

Pour tous, une richesse et un bien collectif

Les sources et les points d'eau sont des patrimoines collectifs, transmis par les générations précédentes. Nous devons les entretenir afin de ne pas les perdre.

Leur non entretien provoque des risques naturels, des divagations, de l'érosion.
Par exemple, en hiver, lorsque l'eau coule n'importe où et gèle, elle constitue un risque pour les riverains.

C'est pourquoi l'entretien et le curage des fossés et des canaux est primordial.
Il est également vital de maintenir les points d'eau et les sources éloignés de toute pollution.
Et en plus, toute cette eau va au lac...





après



avant

Les Points de Vues, Les Panoramas, Les Ambiances



Un plus pour l'agriculture, un plus pour les habitants

Les panoramas, les points de vue

En promenade à pied, en vélo ou en voiture, tout le monde apprécie ces ouvertures subites sur le lac d'Annecy, sur les sommets environnants, voire au-delà sur les Aravis ou le Mont-Blanc.

Ces panoramas participent au sentiment d'être dans une région agréable, au cadre de vie de qualité pour les habitants. Ils constituent une véritable richesse touristique où la qualité des paysages est l'un des principaux critères de satisfaction.

L'impact économique qui en découle est à prendre en compte.

Chacun apprécie les émotions variées que procure la diversité des paysages.

Être dans le paysage : les ambiances des coteaux

- les clairières,
- les petits espaces ouverts,
- la succession de micro-paysages variés dans lesquels on circule.

Préserver, enrichir, combiner harmonieusement les usages et les pratiques des agriculteurs avec les pratiques de loisirs

→ c'est garantir la qualité et la pérennité des paysages,
c'est éviter leur banalisation,
c'est les faire évoluer.







Des collectivités actives : les communes

Pour des espaces ouverts et diversifiés

Les Collectivités Locales contrôlent la mise en œuvre des techniques de pâturage et d'exploitation adaptées pour maintenir ouverts les espaces remis en état dans le cadre du Plan Local de Gestion de l'Espace.

Pour des vergers renouvelés et entretenus

Les vergers anciens de pommes et de poires sont un des éléments typiques du paysage rural de Haute-Savoie.
Les communes du PNR des Bauges lancent un programme d'incitation à :

- la préservation des variétés traditionnelles,
- la replantation de variétés anciennes de fruits,
- la recréation de paysages de vergers à double vocation paysagère et de production personnelle de fruits.

Pour des prairies fleuries : gage de la biodiversité des espaces agricoles

Le PNR des Bauges met en place un programme d'incitation auprès des agriculteurs pour préserver et développer la diversité des fleurs présentes dans les prairies de moyenne montagne.

Des critères de qualité faciles à comprendre : la règle des quatre fleurs dans la prairie.

Un contrat pour mettre en œuvre une gestion des prairies facilitant la biodiversité et un concours auprès des agriculteurs valorisant ces bonnes pratiques.







et les communautés de communes

Pour des rivières et des cours d'eau à vivre

Le non entretien par les riverains des berges de ruisseaux et rivières augmente le risque de débordements et d'inondations, d'érosion, de dégâts aux maisons et aux équipements publics. Les collectivités locales doivent se préoccuper :

- du bon écoulement des eaux pour la sécurité des personnes et des biens,
- du maintien des équilibres des milieux aquatiques et de la biodiversité.

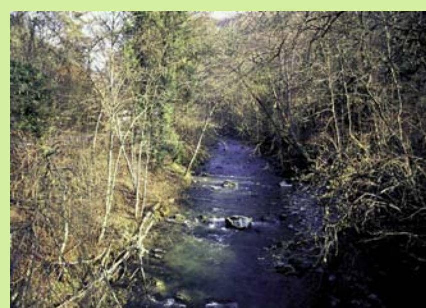
Le lit et les berges des cours d'eau appartiennent tous à des propriétaires privés. Il y a une nécessité de les entretenir, c'est pourquoi la Communauté de Communes du Pays de Faverges lance un programme d'entretien des bords de ruisseaux et des rivières en mobilisant les propriétaires riverains.
Plus d'infos : www.pays-de-faverges.com

Pour des sentiers de promenades et de randonnées accessibles

Les deux Communautés de Communes poursuivent et renforcent leurs actions pour l'entretien et le balisage des sentiers de promenade et de randonnée.

La Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy est en cours de réflexion pour l'aménagement de 5 sentiers thématiques de découverte du patrimoine rural et naturel.







Des propriétaires fonciers, des exploitants

Pour des espaces ouverts et diversifiés

En tant que propriétaire,

- je permets au maximum l'accès de mes parcelles aux agriculteurs pour travailler mes terrains. Ceci ne grève en rien mes droits sur ma propriété,
- je soutiens et facilite l'engagement des agriculteurs pour maintenir une pression de pâture suffisante, complétée avec un débroussaillage adapté afin de relayer la démarche engagée par le PLGE,
- j'utilise les techniques de pâture adaptées (comme les fils de parcs à l'intérieur des zones boisées) pour renforcer l'impact du pâturage des troupeaux...

Pour des vergers renouvelés et entretenus

- je cherche à préserver les anciennes variétés,
- je participe aux inventaires réalisés par le PNR des Bauges.

Pour des prairies fleuries : gage de la biodiversité des espaces agricoles

- je participe à plus de biodiversité en adhérant au programme des prairies fleuries du PNR des Bauges.
  Plus d'infos : http://www.parcdesbauges.com/agriculture/agri-environnement/prairies-fleuries-entre-agriculture-et-biodiversite.html



avant



et des professionnels du paysage impliqués

Pour des rivières et des cours d'eau à vivre

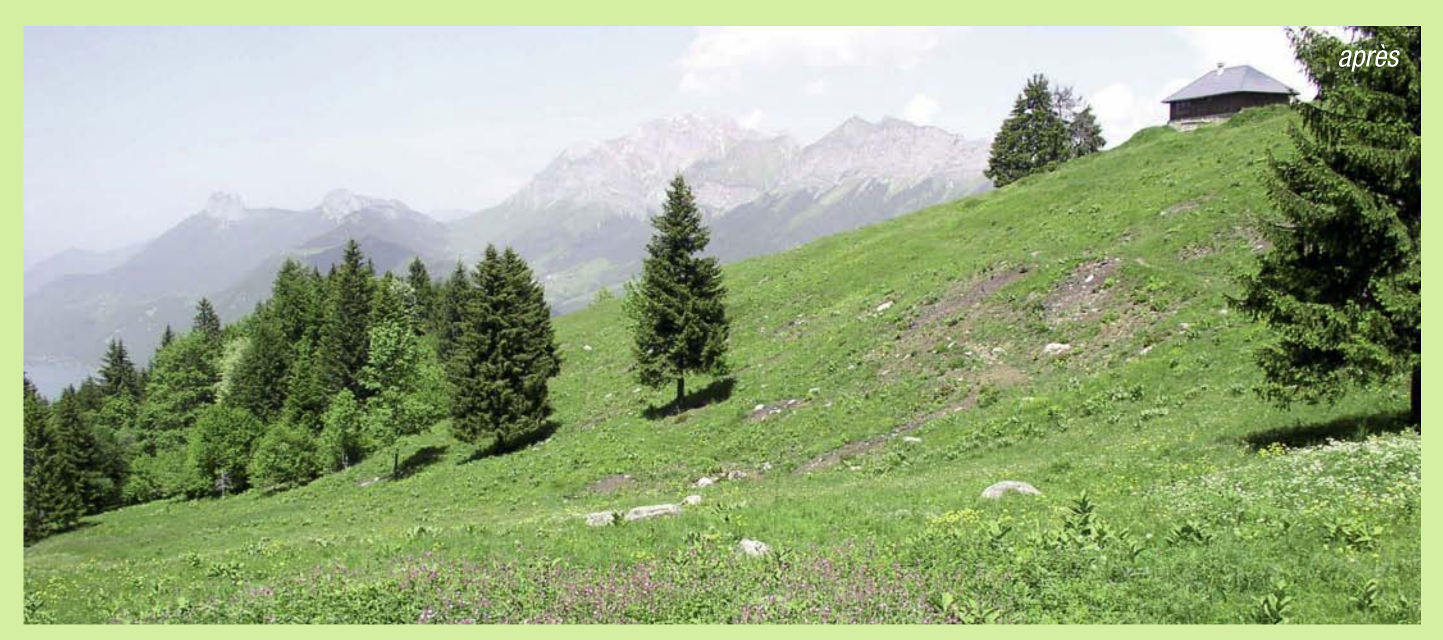
- j'adhère et participe au programme d'entretien des rivières et des ruisseaux proposé par les collectivités locales,
- j'entretiens mes berges, même sur une toute petite partie : j'enlève les embâcles, je coupe les grands arbres.

Pour des sentiers de promenades et de randonnées accessibles

En tant qu'agriculteur ou professionnel de la forêt,

- je mets en place des portes de parcs adaptées à la circulation des piétons, vététistes et cavaliers, en coordination avec les collectivités locales,
- je respecte les sentiers et les chemins ruraux lors de l'exploitation forestière.

Plus d'infos : www.pays-de-faverges.com
http://www.parcdesbauges.com/filiere-foret-bois-energie/la-charte-forestiere-de-territoire/renouvellement-de-la-charte-forestiere-de-territoire.html


après

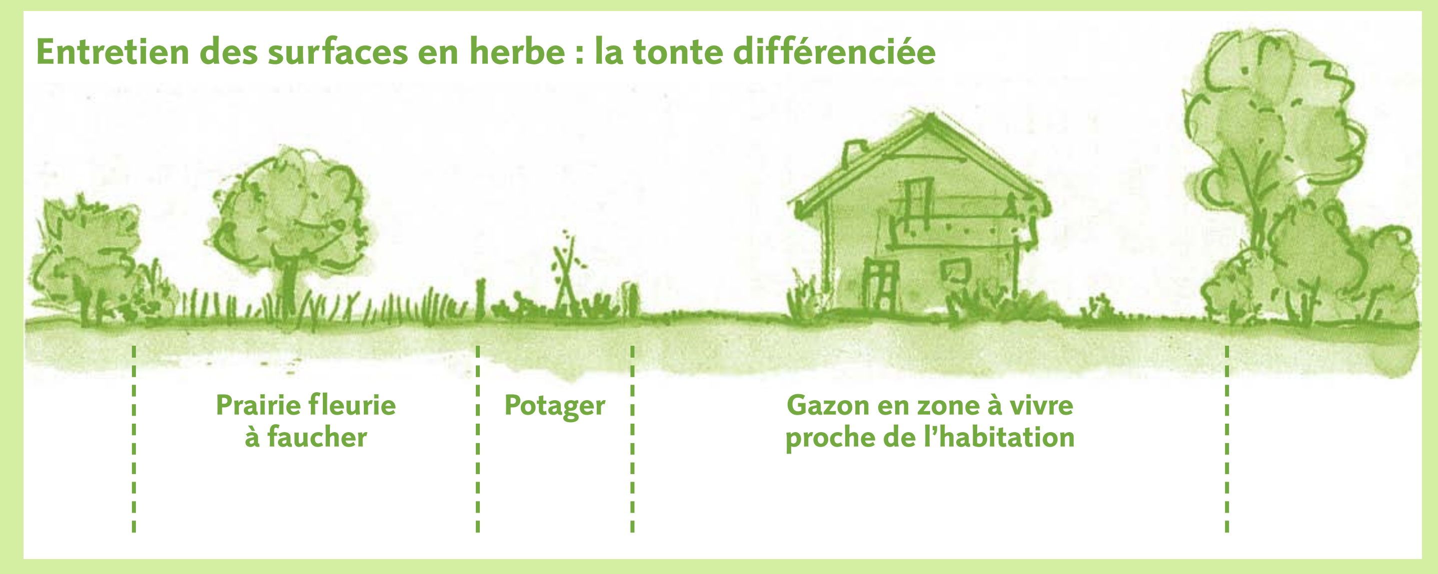


Et moi qu'est-ce que je peux faire ?

Mon paysage, c'est celui qui est façonné par mon voisin. Son paysage, c'est celui que je façonne.

Pour des espaces ouverts et diversifiés

- **je plante des haies vives** avec des essences locales, composées de plusieurs variétés, au lieu de haies mono-espèce de tuyas ou de lauriers. **Plus d'infos :** http://www.haiesvives.org/
- **je pratique la tonte différenciée** sur mon terrain. Les espaces proches sont coupés régulièrement pour les jeux des enfants et le barbecue. Les espaces lointains en bordure de propriété sont tondus plus tard, je laisse l'herbe monter, les plantes grainer, ce qui favorise ainsi la venue de nombreuses fleurs différentes.
- **je coupe mes arbres avant qu'ils ne deviennent trop hauts**, qu'ils bouchent totalement la vue de mes voisins ou qu'ils deviennent dangereux,
- **je supprime l'utilisation de produits chimiques** pour désherber et je limite l'utilisation des engrais.
  Plus d'infos : http://www.terrevivante.org/ - http://fr.wikipedia.org/wiki/Roundup
- **j'évite de replanter des végétaux qui risquent de proliférer.** Des plantes exotiques, souvent sympatiques, très esthétiques et agréables à vivre peuvent devenir de véritables fléaux dans la nature. Elles prolifèrent et détruisent les plantes locales. Quelques exemples : la Renouée du Japon, le Solidage. Je bloque le développement de celles qui existent.
  Plus d'infos : http://www.cg73.fr/index.php?id=1234 - http://www.cps-skew.ch/francais/fiches-envahissantes.htm





Pour des vergers renouvelés et entretenus



- j'entretiens et je taille les vieux pommiers ou poiriers que j'ai dans mon jardin,
- je me renseigne sur leur variété. Ils sont peut-être rares. On peut récupérer des branches pour les greffer et ainsi les conserver.
- s'ils sont vraiment trop vieux ou trop gênants, je les remplace par de nouveaux arbres de variétés anciennes. Certaines sont vraiment succulentes et bien adaptées à nos climats.

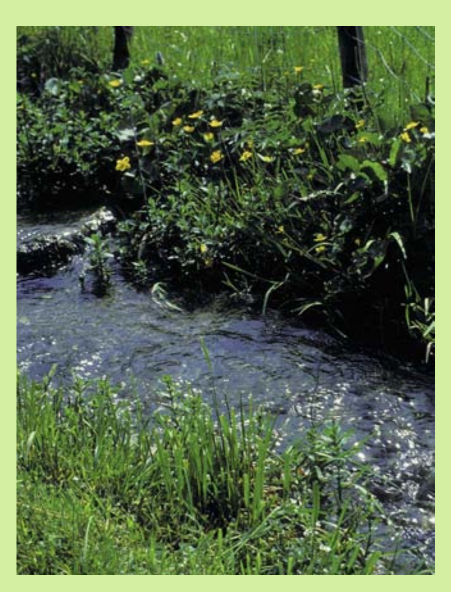
Plus d'infos : http://www.parcdesbauges.com/patrimoine-et-culture
http://www.croqueurs-de-pommes.asso.fr/

Pour des rivières et des cours d'eau à vivre


renouée du Japon

- j'adhère et participe au programme d'entretien des rivières proposé par les collectivités locales,
- j'entretiens mes berges, même sur une toute petite partie, j'enlève les embâcles,
- je rabats les arbres avant qu'ils ne soient trop hauts, j'élague les grands arbres pour éviter qu'ils ne tombent et détruisent la berge,
- je respecte le passage de l'eau et sa qualité. Une rivière n'est ni un dépotoir, ni un égoût, ni une réserve pour y prélever du gravier ou des pierres.

Plus d'infos : www.pays-de-faverges.com
http://www.urcpie-rhonealpes.fr/guide%20riviere.pdf



Pour des sentiers de promenades et de randonnées accessibles

- je me gare sur les parkings prévus au départ des sentiers ou de façon à ne pas gêner les accès aux maisons, aux champs, aux chemins ruraux. Il sont utilisés par les agriculteurs ou les professionnels de la forêt pour leur travail.
- je respecte le balisage, les points d'information et les aménagements de confort,
- je referme les parcs derrière moi,
- je respecte les propriétés privées, nombreuses dans les coteaux de montagne,
- j'accepte qu'il y ait d'autres usagers randonneurs qui utilisent d'autres moyens de déplacements non-motorisés.



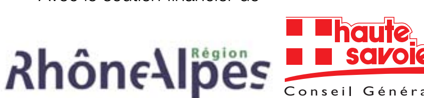
Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy
225 route des Sales
74410 Saint-Jorioz
Tél 04 50 68 54 43
stephanie.poncet@ccrgla.fr

Communauté de Communes du Pays de Faverges
Le Carré des Tisserands
32 route d'Albertville
74210 Faverges
Tél 04 50 44 51 05
comcom.faverges@pays-de-faverges.com
www.pays-de-faverges.com

Coordination générale
Gilles Michelini
Rédaction
Jean-Pierre Vinadia - L'atelier du promeneur
Comité de relecture
Christian Bailly, André Corboz, Elodie Flahaut, Marc Garzon, Olivier Pellissier,
Stéphanie Poncet, Jacques Fatras - CAUE 74
Crédit photographique
photo de couverture : Jacques Meunier
CAUE 74 : p 3 gauche et droite, 9, 10, 11 droite, 15
CCPF et CCRGLA : p 2, 3 milieu, 4,5, 6, 7, 8, 11 gauche, 12, 13
p 14 : croquis Jean-Luc Raulin, graphiste
Conception graphique
CAUE 74 / Maryse Avrillon



Avec le soutien financier de



Et le soutien technique de

Société d'Intérêt Collectif Agricole
du Pays de Faverges et du Laudon



Plaquette tirée en 2000 exemplaires par l'Imprimerie Couleurs Montagne
avec des encres végétales sur du papier PEFC - Imprim'vert - avril 2009